## LETTRE D'ENTENTE 2023-2028 – NUMÉRO 04

ENTRE D'UNE PART :	
LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.) CSN AU NO DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES (FEESP-CSN)	ЛC
ET	
D'AUTRE PART,	
LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)	

**CONCERNANT UNE MODIFICATION DE LA CLAUSE 7-14.05** 

## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions de la convention collective signée le 9 juin 2024 et liant, d'une part, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et, d'autre part, la Fédération des employées et employés de services publics inc. (FEESP-CSN), sont modifiées de la façon suivante :

1. Le texte à la clause 7-14.05 est remplacé par le suivant :

## 7-14.05

Les dispositions relatives aux régimes d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance traitement prévues à la convention collective 2020-2023 continuent de s'appliquer jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective, le Collège et la personne salariée continuant à contribuer à ces régimes selon la convention collective 2020-2023.

De plus, un tel régime d'assurance maladie demeure en vigueur après la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective si le comité paritaire prévu ci-après décide de le maintenir ou ne peut compléter les modifications relatives à l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Les régimes d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance traitement prévus au présent article s'appliquent à la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective sous réserve de dispositions à l'effet contraire.

La présente entre en vigueur rétroactivement au 9 juin 2024.

Jean-François Noël, vice-président

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont s	igné à <u>Montréal</u> , ce <u>21</u> <sup>e</sup> jour du mois de
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)	POUR LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC) CSN AU NOM DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES (FEESP)
Melf	AL
Alexandre Havard, président	Riccardo Pavoni, président du Secteur soutien cégeps FEESP
Jean-François Noël	also -

Catherine Potvin, conseillère syndicale